

Pour une collecte nationale et pour une croisade de prières

par

Lionel Groulx

Pourquoi ne pas lancer une collecte nationale pour venir en aide aux grévistes de l'amiante et une campagne de prières pour fléchir l'obstination des responsables?

Ces grévistes, -- on ne l'a peut-être pas assez souligné -- ne sont pas des grévistes comme les autres. Ils ne se battent pas seulement pour le salaire et pour le manger. Ils se battent proprement pour la défense de leur vie et de celle de leurs filles et garçons ouvriers contre une industrie meurtrière. Ils se battent contre des compagnies qui jamais, autant que l'on sache ne se sont engagées nettement, loyalement, à la correction du mal abominable qu'elles propagent depuis longtemps. Le mal est trop grave. Le temps est venu de faire appel à toute la province. Toute la province a le devoir de faire cesser cette misère imméritée.

On parle de légalité. Ce serait le cas de s'écrier : **Légalité!** que de crimes on commet en ton nom! Si l'on apprenait, par hasard, qu'un communiste de l'escouade de guerre bactériologique eût infecté nos palais de Justice ou nos parlements, je voudrais savoir quel cas feraient de la légalité, avocats, juges, députés, ministres, sommés d'y aller plaider où siéger sans attendre la désinfection ?

On prétend que les ouvriers ont pris du temps à se rendre compte des périls de la poussière d'amiante, qu'ils pourraient patienter un peu. Qui patiente si stoïquement devant la menace de la maladie et de la mort ? Avoir patienté la durée d'une génération ne saurait-il suffire à nos casuistes ?

Il est plus que temps de taire cesser une grève qui achève de déshonorer la province de Québec. Je prie qu'on lance une collecte nationale et une croisade de prières. J'offre tout de suite ma modeste obole. Et je m'engage à une neuvaine de chemins de croix.

Source : Lionel Groulx, "Grève de L'amiante. Pour une collecte nationale et pour une croisade de prières », *Le Devoir*, 20 avril 1949, p. 1.